

Vote à la majorité

Fiche récap de processus

Processus, en réunion :

1. Une proposition est mise à l'ordre du jour.
2. Clarification de la proposition, partage des faits.
3. Chacun·e vote « pour » ou « contre » la proposition.
4. La proposition est validée au dessus de 50% de « pour »

Rapidité



Semaines Jours Heures Minutes Secondes

Pour enjeu



Faible

Fort

Simplicité



Simple

Complexe

Pour taille de groupe



4

8

12

20

50

1000

millions

Besoin d'implication des membres



Peu concerné

Acceptation

Application

Avantages :

- Plutôt rapide
- Équité, chacun·e vote
- Possible à distance

Adapté :

- Sujet binaire

Risques :

- Non application de la décision par ceux qui sont contre
- Clivant
- Dictature de la majorité

Déconseillé pour :

- les sujets complexes ou conflictuels

Points clés :

- La personne qui formule la proposition a un pouvoir énorme, risque de manipulation.

FAQ Sollicitation d'avis

Vote à la majorité qualifiée

A la majorité qualifiée, la proposition est validé avec un seuil défini à l'avance : 66%, 75% d'adhésion.

Qui peut faire des propositions ?

L'émission de la proposition peut faire l'objet de multiples variantes :

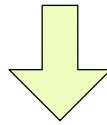
- Tous les membres du groupe peuvent le faire
- Il faut que le sujet soit dans le périmètre de responsabilité du proposeur
- La proposition est créé après un tour de parole afin d'augmenter sa pertinence.
- ...

Vos questions à contact@gouvernanceintegrative.com pour compléter la FAQ

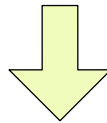
Vote à la majorité

Fiche récap de processus

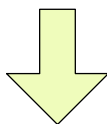
Proposition mise à l'ordre du jour



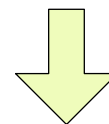
Clarification de la proposition.
Partage des faits.



Chacun·e vote «Pour» ou «Contre»



+ de 50% de «Pour»
Proposition validée



- de 50% de «Pour»
Proposition rejetée